

ASPECTS ÉCONOMIQUES

TRAVAIL DU DIMANCHE TRAVAIL DE SOIRÉE

Aucune étude ne démontre d'intérêt économique et d'effets sur la croissance par l'ouverture des commerces le dimanche.

Au contraire, nous risquons de voir s'opérer un transfert des dépenses de la semaine sur le dimanche ainsi qu'une augmentation des prix afin d'absorber le surcoût lié à l'ouverture 7/7.

Aucun intérêt économique à l'élargissement des ouvertures au-delà des règles actuelles qui correspondent au bon fonctionnement de la société.

Pour rappel, les grande lignes de la structuration du commerce :

- le commerce représente près de 4 millions de salariés, + ou - 400 000 sur le Grand Paris
- Les deux tiers des entreprises de ce secteur sont de petites entreprises du type TPE ou PME
- le secteur le plus important au sein du commerce est la grande distribution
- Le travail précaire s'est développé dans les grandes entreprises du commerce par la généralisation des temps partiels, les rémunérations au niveau du SMIC et le turn-over
- Les salariés du commerce sont des femmes pour plus des deux tiers
- Les commerces sont ouverts six jours sur sept sur des amplitudes de 10 heures par jour avec une modulation des horaires de travail devenu la règle, les salariés du commerce n'ayant plus comme jours fériés que les 1er mai, Noël et jour de l'an

À l'analyse des différents rapports, *Conseil Économique Social et Environnemental 2006, Credoc 2008, enquête Ipsos 2008, Premier rapport Mairie de Paris 2009, Rapport Bailly 2013, Deuxième rapport MIE (Mission d'Information et d'Évaluation) Mairie de Paris 2014, contributions de la Confédération du Commerce de France en 2009, Livre blanc de 2013, positions des économistes de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), il n'y a pas d'intérêt économique majeur dans l'ouverture des commerces le dimanche.*

Pas de relance de la consommation à espérer et **pas d'effets sur la consommation**, y compris par l'hypothétique augmentation de la consommation par les touristes étrangers venant en France et notamment à Paris. L'OFCE à travers ces économistes, conclut d'ailleurs à ce sujet que vu qu'il n'y a pas d'intérêt économique (sur une création de richesse, ni création d'emplois), ce problème devant être discuté d'un point de vue de **l'organisation sociétale**.

Concernant l'emploi, les mêmes rapports montrent qu'au mieux, l'équilibre se fera entre la destruction des emplois dans les TPE et PME du commerce et la création d'emplois dans les grandes entreprises du commerce. Toutefois, quand on compare la qualité des emplois perdus avec la qualité des emplois créés, les premiers sont de meilleure qualité que les derniers. On trouve en effet dans les TPE et PME majoritairement des emplois à temps plein et seulement autour de 30 % d'emplois temps partiels, alors que dans les grandes entreprises du commerce celles-ci sont composées de 70 à 80 % de temps partiels. Les rémunérations moyennes des salariés des TPE et PME, telles qu'on peut les voir à travers les rapports de branches, sont, à emploi égal, entre 15 et 20 % plus importantes que dans les emplois équivalents des grandes entreprises du commerce. La raison en est simple, dans les TPE le contact est sans intermédiaires filtrants entre les dirigeants et le salarié !

Les économistes de l'OFCE ainsi que la FCGA (Fédération des Centres de Gestions Agréées) mettent également en avant **le coût d'une ouverture sept jours sur sept**. L'impact sur l'ensemble des frais fixes et variables est estimé à une augmentation de charges de 14 % à 17 %, en fonction de la majoration ou non des salariés. Ce coût devra être absorbé, soit en augmentant le chiffre d'affaires, soit en captant du chiffre d'affaires sur des entreprises concurrentes qui n'auraient pas la possibilité d'ouvrir, soit en augmentant les prix, proposition d'ailleurs faite par un économiste, Gérard Cornilleau OFCE, qui préconise d'augmenter les prix de 20 % sur la journée du dimanche ce qui aurait pour conséquence de faire payer le véritable prix de cette ouverture à ceux qui la souhaitent !

DE BONNES RAISONS DE REFUSER !